

9 – contrat de ville 2015-2020 – gestion urbaine et sociale de proximité – convention

Groupe communiste – Katell FAVENNEC

Madame le maire, chers collègues,

En février dernier, l'Assemblée nationale a définitivement adopté la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale. Ce texte en finit avec les zones urbaines sensibles (ZUS) et les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). Tous ces acronymes sont remplacés par un unique classement : les « quartiers prioritaires », qui sont au nombre de 1 200.

L'une des principales nouveautés du texte, est la définition d'une nouvelle géographie prioritaire prenant en compte un critère unique, celui de la concentration urbaine de pauvreté. Ce nouveau contrat de ville, se substituant aux anciens CUCS, permet de mobiliser l'ensemble des politiques de droit commun. Un nouveau programme de renouvellement urbain, doté de 5 milliards d'euros pour l'ANRU et permettant d'en lever 15 par la mobilisation des collectivités et des bailleurs, est partie intégrante de ce contrat de ville. **Le texte met l'accent sur la participation des habitants avec la création de conseils citoyens, afin de parvenir à une co-construction de la politique de la ville.** Enfin le nouveau contrat de ville, devenu intercommunal donc métropolitain, permet de mobiliser des moyens et de mutualiser la politique de la ville dans l'agglomération.

Les élus communistes apprécient une évolution législative garantissant la solidarité nationale et locale envers les quartiers défavorisés et leurs habitants, rompant ainsi avec le dispositif Borloo. Ils apprécient enfin positivement l'engagement de Nantes Métropole aux côtés de la ville dans la définition des orientations stratégiques, même si le rôle de la ville reste essentiel, dans une visée de proximité. **Il nous faudra être attentif à leur traduction dans les plans d'actions, dans un contexte budgétaire tendu pour nos collectivités, compte tenu de la diminution de moitié par l'Etat des quartiers prioritaires et par moitié également des moyens consacrés.** Il est en effet important que nos collectivités se mobilisent également dans les quartiers éligibles aujourd'hui à la géographie prioritaire.

Nous pouvons nous féliciter qu'à Nantes les quartiers jusqu'à présent bénéficiaires de cette géographie prioritaire aient pu être retenus.

L'expérience que nous avons de la gestion urbaine de proximité montre qu'à la fois il y a nécessité d'avoir une démarche associant largement la population de ces quartiers dans une perspective de requalification des quartiers, des espaces publics, améliorant le cadre de vie, mais aussi qu'elle ne saurait y réduire la globalité des ambitions de la politique de la ville. **La précarité de masse, le chômage, la pauvreté restent des plaies endémiques contre lesquelles les pouvoirs publics ont la responsabilité de lutter.**

Aussi, les décrochages observés dans de vastes territoires urbains doivent interpeller la dynamique métropolitaine. Ne prenons pas l'évitement de situations plus dramatiques encore pour des signes d'une amorce d'amélioration. **Il ne suffit pas de mettre sous observation, sous veille, des territoires qui nécessitent la mobilisation de moyens renforcés pour juguler durablement ces décrochages.**

Nous voulons souligner enfin le caractère très positif de la démarche de co-construction avec les citoyens. Il y a là, pour nous élus communistes, un vrai enjeu de mobilisation de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville, des habitants aux bailleurs sociaux, en passant par les acteurs associatifs, économiques et institutionnels. Il reste que cette démarche est à construire, au-delà d'un panel d'associations investies dans les quartiers prioritaires, aussi représentatif soit-il.

Je vous remercie de votre attention.